

## **DECLARATION D'INSTALLATION OU DE REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **1- DEMANDEUR**

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Réhabilitation     Construction    n° PC : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_    Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe et/ou portable (en cas de RDV sur le terrain) : \_\_\_\_\_

Mail (pour une réponse plus rapide) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance (commune/département) \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir une copie courrier :     Oui     Non

### **2- LIEU D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF**

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_    Code postal : \_\_\_\_\_

N° de la parcelle cadastrale : \_\_\_\_\_    Section : \_\_\_\_\_

### **3- REALISATION DU PROJET**

Nom, adresse et n° de téléphone du concepteur du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom, adresse et n° de téléphone de l'installateur prévu : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **4- PIECES A FOURNIR**

Un plan de situation à la parcelle

Un plan de masse du projet de l'installation sur base cadastrale

Un plan de coupe de la filière

Une étude de sol comprenant sondage à la tarière et test de perméabilité

*L'étude de sol est obligatoire si utilisation d'un système sol drainant (même si la parcelle a fait l'objet d'une étude sur la carte d'aptitude des sols, sans analyse de sol le SPANC ne peut émettre qu'un avis avec réserve)*

Une étude d'un bureau spécialisé si filtre planté

Une étude particulière si l'immeuble comprend plus de 6 pièces principales

## 5- CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

<input type="checkbox"/> Habitation principale	<input type="checkbox"/> Habitation secondaire	<input type="checkbox"/> Location
------------------------------------------------	------------------------------------------------	-----------------------------------

Nombre de pièces principales<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ Nombre d'équivalent habitant<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

☞ **Si autres types de locaux**

<input type="checkbox"/> Local commercial	<input type="checkbox"/> Gîte(s)	<input type="checkbox"/> Autres - Précisez : _____
-------------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------------------------

☞ **Si réhabilitation**

Année de construction de la maison : \_\_\_\_\_

Année de réalisation du dispositif ANC : \_\_\_\_\_

## 6- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

**1) Surface :** Superficie de la parcelle : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Superficie disponible pour l'assainissement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
*Veillez tenir compte de la superficie de la maison et des distances réglementaires.*

**2) Pente du terrain :**

<input type="checkbox"/> Faible (< 5%)	<input type="checkbox"/> Moyenne (entre 5 et 10%)	<input type="checkbox"/> Forte (> à 10%)
----------------------------------------	---------------------------------------------------	------------------------------------------

**3) Nature du sol à 1 mètre de profondeur :**

<input type="checkbox"/> Terre végétale	<input type="checkbox"/> Sable	<input type="checkbox"/> Roche	<input type="checkbox"/> Argile
-----------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

**4) Perméabilité du sol (test de percolation à niveau constant mm/h) à 70 cm de profondeur :**

<input type="checkbox"/> < 6	<input type="checkbox"/> de 6 à 15	<input type="checkbox"/> de 15 à 30	<input type="checkbox"/> de 30 à 50	<input type="checkbox"/> de 50 à 500	<input type="checkbox"/> > à 500
------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

**5) Présence d'une nappe d'eau :**

Présence d'une nappe d'eau à moins d'1 mètre sous le sol en hiver :  Oui  Non

Est-elle présente toute l'année ?  Oui  Non

**6) Distances réglementaires et situations spécifiques**

Traitement implanté à plus de 5 mètres de l'habitation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Traitement implanté à plus de 3 mètres de la limite de propriété :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Traitement implanté à plus de 3 mètres de toute plantation ( <i>arbre, arbuste, potager...</i> ) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Traitement implanté à plus de 35 mètres d'un puits, forage, source destiné(e) à la consommation humaine :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Parcelle située sur une zone à enjeux sanitaires :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Parcelle située sur une zone à enjeux environnementaux :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

<sup>1</sup> Pièce principale = pièce destinée au séjour et au sommeil au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (salon, séjour, salle à manger, bureau, chambre)

<sup>2</sup> Nombre d'équivalent habitant = nombre de pièce principale

## 7- DEFINITION DE LA FILIERE (n'hésitez pas à prendre contact avec le SPANC)

### 1) **Les eaux pluviales :**

Les eaux usées sont-elles séparées des eaux pluviales :  Oui  Non

*Il est obligatoire de séparer les eaux de pluies des eaux usées non traitées.*

Destination des eaux pluviales :  Rejet en surface (fossé, caniveau)  
 Rétention (mare, cuve)  
 Infiltration par le sol  
 Autre - précisez : \_\_\_\_\_

2) **Dispositif de prétraitement :**  Fosse toutes eaux  $\Leftrightarrow$  Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>  
 Bac dégraisseur  $\Leftrightarrow$  Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>  
 Préfiltre extérieur à la fosse  $\Leftrightarrow$  Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

En cas de présence d'une nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue sous la fosse ?  Oui  Non

En cas d'enfouissement de la fosse sous une aire de circulation, prévoyez-vous une dalle de répartition ?  
 Oui  Non

### 3) **Dispositif de traitement**

*\* Sol perméable permettant l'infiltration :*

#### • Tranchées d'épandage

Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_ Longueur des tranchées : \_\_\_\_\_ m Largeur du dispositif : \_\_\_\_\_ m

$\hookrightarrow$  Si longueur supérieure à 30 mètres, longueur du dispositif de traitement : \_\_\_\_\_ m

#### • Lit d'épandage

Longueur : \_\_\_\_\_ m Largeur : \_\_\_\_\_ m Surface : \_\_\_\_\_ m

#### • Filtre à sable vertical non drainé

Longueur : \_\_\_\_\_ m Largeur : \_\_\_\_\_ m Surface : \_\_\_\_\_ m

$\hookrightarrow$  Si utilisation d'un septodiffuseur, nombre de modules : \_\_\_\_\_

#### • Tertre d'infiltration

Hauteur du tertre : \_\_\_\_\_ m Epaisseur du sable : \_\_\_\_\_ m Largeur au sommet : \_\_\_\_\_ m

Longueur au sommet : \_\_\_\_\_ m Surface au sommet : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

$\Leftrightarrow$  Joindre obligatoirement l'étude de sol

*\* Sol imperméable, ne permettant pas l'infiltration*

#### • Filtre à sable vertical drainé

Longueur : \_\_\_\_\_ m Largeur : \_\_\_\_\_ m Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

$\hookrightarrow$  Si utilisation d'un septodiffuseur, nombre de modules : \_\_\_\_\_

#### • Filtre à sable horizontal drainé (système déconseillé)

Longueur : \_\_\_\_\_ m Largeur : \_\_\_\_\_ m Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

#### • Filtre planté

Surface du 1<sup>er</sup> filtre : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Surface du 2<sup>ème</sup> filtre : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Végétaux utilisés : \_\_\_\_\_

• **Filtre compact**

Matériau utilisé : \_\_\_\_\_

Volume de la fosse de prétraitement : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Nom du fabricant : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Le dispositif est-il agréé par le ministère en charge de l'écologie et de la santé ?  Oui  Non

Le dispositif possède-t-il le marquage CE ?  Oui  Non

• **Microstation**

Type de microstation :  Cultures libres  Cultures fixées

Volume de l'installation : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> Volume du décanteur : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Nom du fabricant : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Le dispositif est-il agréé par le ministère en charge de l'écologie et de la santé ?  Oui  Non

Le dispositif possède-t-il le marquage CE ?  Oui  Non

4) **Systeme de ventilation**

Le système de ventilation est-il prévu sur l'installation ?  Oui  Non

*Il faut une entrée d'air en amont du prétraitement, un raccordement en aval de la fosse et une sortie d'air à 40 cm du point le plus haut du toit.*

5) **Exutoire de la filière**

- Lieu du rejet :  Infiltration par le sol (à privilégier en fonction de la nature du sol)  
 Cours d'eau  
 Fossé  
 Réseau d'eau pluviale  
 Puits d'infiltration

Description du lieu de rejet :

Domaine public  Parcelle propriétaire  Parcelle privée appartenant à un autre propriétaire

En cas de rejet dans un milieu dont vous n'êtes pas propriétaire :

Disposez-vous d'une autorisation<sup>3</sup> écrite ?  Oui  Non

*Il est conseillé que cette autorisation soit jointe à une convention notariale*

⇒ **Joindre l'autorisation ou la permission de voirie**

6) **Cas particulier des toilettes sèches**

Présence d'une cuve étanche de stockage de fèces ou urines :  Oui  Non

Présence d'une aire étanche pour vider la cuve :  Oui  Non

Valorisation des sous-produits sur la parcelle :  Oui  Non

<sup>3</sup> Autorisation écrite du propriétaire pour une parcelle privé / autorisation du Maire pour un fossé communal / permission de voirie pour un fossé départemental.

## 8- ENGAGEMENT

Le propriétaire, soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- appliquer le règlement du SPANC de la Communauté de Communes Sor et Agout
- ne pas entreprendre les travaux avant l'approbation du dossier
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur<sup>4</sup> et au projet tel qu'il aura été approuvé
- **prévenir le SPANC 7 jours avant l'achèvement des travaux et avant recouvrement pour fixer un rendez-vous afin d'effectuer le contrôle des travaux**

A \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire,

### **Informations relatives à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD)**

Les informations recueillies sur ce formulaire, conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier par la Communauté de Communes Sor et Agout pour la gestion des déclarations d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif. La base légale du traitement est l'obligation légale. Les données pourront avoir comme destinataires dans la limite de leurs attributions respectives, les destinataires internes et services concernés.

#### **Durée de conservation des données :**

Les données sont conservées pendant 5 ans puis versement.

#### **Droits de la personne et consentement :**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition en cas de motif(s) légitime(s). Pour plus d'informations sur vos droits, consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr).

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la Communauté de Communes Sor et Agout: [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr). Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à la gestion des déclarations d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif pourra être retiré à tout moment.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

**Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.**

<sup>4</sup> DTU 64.1, lois sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006, Grenelle 2 et arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012 relatifs aux modalités d'exécution des missions de contrôles d'ANC et fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC